

## INFO FLASH

### spécial stagiaires



### LE SNES revendique

- la mise en place immédiate de formations à l'IUFM pour répondre aux besoins urgents des stagiaires : pour les contenus à enseigner et pour la gestion des classes.
- le maintien du demi-service pour les stagiaires au-delà des vacances de la Toussaint.

### LE SNES appelle

les personnels à maintenir le refus de la charge de conseiller pédagogique tant que le Recteur ne décide pas de pérenniser le demi-service pour les stagiaires.

## Échanger, réfléchir, agir ensemble

le SNES vous propose une journée de stage syndical le  
**jeudi 30 septembre**

dans les locaux de l'IUFM à Rennes dès 9h30.

Cette journée sera avant tout un moment de discussion : vous pourrez échanger entre vous sur vos premières heures de cours. Vous pourrez aussi profiter des analyses et des réponses de spécialistes que le SNES invitera à cette occasion : un sociologue, un pédo-psychiatre, un spécialiste des adolescents qui ont travaillé sur la gestion des conflits dans la classe, sur les "nouveaux adolescents", sur leur rapport à l'autorité, sur leur rapport au temps... autant d'éléments qui conditionnent d'une façon ou d'une autre l'activité des élèves en classe.

En fin de journée, nous serons reçus en audience auprès du Recteur, audience au cours de laquelle nous témoignerons ensemble de vos conditions de stage, vos difficultés, vos besoins. Nous revendiquerons le maintien de tous les stagiaires à mi-temps après les congés de Toussaint.

Ce stage est ouvert à tous, les collègues syndiqués seront remboursés des frais de déplacement. Nous proposons ce premier stage un jeudi, pour ne pas vous perturber dans vos classes. Toutefois, les stages syndicaux sont de droit (12 jours par an) : l'autorisation d'absence est accordée automatiquement par le recteur, le chef d'établissement ne peut pas vous contraindre à rattraper les heures perdues devant élèves.

**Pensez à vous inscrire auprès de la Section Académique du SNES :**

SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES

Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 - Mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)



Dossier réalisé par Frédérique Lalys, Matthieu Mahéo et Gwénaél Le Paih

## Ce qu'a prévu le Rectorat

### *Jusqu'aux vacances de la Toussaint...*

Dans l'académie de Rennes, les stagiaires bénéficient d' « un régime allégé » jusqu'aux vacances de la Toussaint. Suite à la pétition lancée par le SNES académique, dès le mois de mars dernier, refusant le sacrifice de la formation des enseignants et la tâche de conseiller pédagogique dans un tel cadre, pétition signée par plus de 2 500 collègues, aux rassemblements dans les départements, devant le Rectorat, les motions votées en CA, le Recteur de Rennes a dû proposer un aménagement de la réforme : prise en charge par le stagiaire de la moitié de ses classes (ou de la moitié du service pour les CPE et documentalistes) et affectation dans l'établissement d'un TZR ou contractuel qui complète jusqu'à la Toussaint le service du stagiaire.

### *... après les vacances de la Toussaint*

Le TZR ou le contractuel quitte l'établissement du stagiaire et le stagiaire prend en charge la totalité de ses classes (ou de son service s'il est CPE ou documentaliste). De plus, le stagiaire part en formation, un jeudi sur deux, sur l'un des sites IUFM de l'académie. Le Rectorat organise également quatre séminaires de deux jours et demi dans l'année.

## Ce que veut le SNES

*Nous ne pouvons nous contenter de cet aménagement. Il vous sera très difficile, avec un service de 18 heures et un jeudi sur deux de formation, d'assumer, à la rentrée des vacances de la Toussaint, période particulièrement chargée, tous les aspects du métier. En continuant le blocage du dispositif d'accueil, nous pouvons contraindre le Rectorat à maintenir le demi service toute l'année. En outre, nous demandons la mise en place d'urgence de formation pour vous aider à entrer dans le métier : aide à la préparation de séquences, exemples de progressions, aide à la gestion de classes...*

## Documentalistes et CPE stagiaires

La plupart d'entre vous se retrouve seul dans l'établissement. Vos situations sont spécifiques et n'ont pas été gérées de la même façon que celles des enseignants de discipline. Le SNES académique contacte actuellement par téléphone chacun d'entre vous au CDI ou à la vie scolaire. Cela pour faire le point sur vos conditions de stage et vous proposer l'appui des militants du SNES.

**Les militants du SNES sont là pour vous aider, n'hésitez pas à les contacter.**

## Le compagnonnage n'est pas suffisant

Avec le passage de l'année de stage à 18h, le SNES a dénoncé la charge de travail énorme à laquelle vous seriez confrontés. Après avoir envisagé de grouper toute la formation sur les 8 premières semaines, avant une prise en charge des classes à la Toussaint, le Recteur de Rennes a fini par concéder une décharge pendant cette même période. Mais sans aucune formation avant novembre !

L'accueil ou le compagnonnage -quelles que soient les qualités du tuteur éventuel- ne peuvent remplacer la réflexion pédagogique et les échanges entre les stagiaires. L'apprentissage de la didactique d'une discipline ne se fait pas « sur le tas », sans recul ni apport scientifique. En un mot, la formation ne peut se résumer à une imitation des bonnes pratiques.

## Des actions collectives

En général, les stagiaires hésitent à se mobiliser, à cause de l'échéance de la titularisation. Mais outre que l'engagement syndical n'a jamais constitué un motif de non-validation, seule une action collective des stagiaires permettra une amélioration de la situation.

Adressez-vous collectivement à vos IPR pour leur demander des formations, faites remonter au rectorat vos inquiétudes quant à la perspective de vous retrouver à temps plein après la Toussaint...



### Section Académique du SNES :

**SNES Bretagne** : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES

Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 - Mail : [s3ren@snés.edu](mailto:s3ren@snés.edu)

### Sections départementales :

**SNES 22** : Tél : 02.96.33.75.47 - Port. : 06.70.92.10.19 - Fax : 02.96.33.75.47 - Mail : [snés22@wanadoo.fr](mailto:snés22@wanadoo.fr)

**SNES 29 - BREST** : Tél : 02.98.43.33.51 - Port. : 06.07.34.19.33 - Fax : 02.98.43.19.95 - Mail : [snés.fsu.29@wanadoo.fr](mailto:snés.fsu.29@wanadoo.fr)

**SNES 29 - QUIMPER** : Tél : 02.98.55.77.72 - Port. : 06.07.34.19.33 - Fax : 02.98.55.55.14 - Mail : [snés.finistere@wanadoo.fr](mailto:snés.finistere@wanadoo.fr)

**SNES 35** : Tél : 02.99.63.62.32 - Fax : 02.99.27.88.02 - Mail : [snés.35@wanadoo.fr](mailto:snés.35@wanadoo.fr)

**SNES 56 - LORIENT** : Tél : 02.97.64.42.97 - Fax : 02.97.64.71.81 - Mail : [snés.morbihan@neuf.fr](mailto:snés.morbihan@neuf.fr)

**SNES 56 - VANNES** : Tél : 02.90.99.24.30 - Mail : [snés.gwened@neuf.fr](mailto:snés.gwened@neuf.fr)

## Dénoncer collectivement vos affectations et agir ensemble.

Depuis la rentrée, à la lecture de vos messages, nous cernons au mieux vos conditions réelles d'affectation pour ces 8 premières semaines. Certaines situations, loin d'être isolées, dépassent la "règle" fixée par le rectorat : stagiaire seul dans sa discipline dans l'établissement, tuteur volontaire sur un autre établissement, affectation sur 2 établissements, parfois même sur 2 communes différentes (avec le tuteur parfois sur un 3<sup>ème</sup> établissement !), absence de TZR ou contractuel pour compléter le service jusqu'à la Toussaint, heures en SEGPA, heures supplémentaires, classes à examen (3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup>, Term, BTS), ...

En plus de créer des différences entre stagiaires, ces modalités d'affectation viennent ajouter des difficultés à un dispositif déjà bien éprouvant pour tous. Comment seront d'ailleurs appréciées ces inégalités d'affectation lors de la titularisation qui viendra en cours d'année valider tout à la fois la réussite dans la prise en charge des classes, l'investissement professionnel, l'efficacité devant les élèves ? Le SNES à vos côtés, avec le soutien des collègues dans les établissements continue de protester contre l'ensemble du dispositif et agit pour remporter votre service à mi-temps toute l'année.

### Faites nous connaître vos conditions de stage !

Prenez quelques minutes pour renseigner cette enquête. Continuez à nous informer et n'hésitez pas à nous adresser un rapide mél (précisez vos coordonnées, votre discipline et votre établissement) :

**Avez-vous un tuteur déclaré auprès de l'administration (plus d'un stagiaire sur 2 a été accueilli pédagogiquement par les équipes mais aucun nom de tuteur n'est donné à l'administration) ?**

**Quel service assurez-vous jusqu'à la Toussaint ?**

**Votre service est-il bien complété par un TZR ou contractuel ?**

**Le temps plein prévu intègre-t-il des heures sup ?**

**Des classes à examen ? Un service sur un autre établissement ?**

-----

**Le SNES académique proposera rapidement à ceux qui nous auront contactés et aux syndiqués, une liste de diffusion pour informer des actions menées et alerter très rapidement de l'évolution de ce dossier.**

## Le rectorat a-t-il les moyens de vous maintenir à mi-temps ?

Avec 2 000 élèves de plus en cette rentrée dans les collèges et lycées de l'académie, le ministère n'a pas accordé de moyens nouveaux à la Bretagne : en relevant le service des stagiaires à un temps plein, le Ministère entend bien compenser ce manque.

Sous la pression, le recteur a été contraint d'aménager l'année de stage avec, pour les 8 premières semaines, un service à mi-temps pour les 288 stagiaires de l'Académie. Avec 288 TZR ou non titulaires sur ces 8 semaines, il a ainsi mobilisé 64 postes équivalent à des temps pleins :

**288 stagiaires x 8 semaines / 36 = 64**

**emplois (1 année = 36 semaines)**

Ces 64 emplois, utilisés autrement, auraient pourtant permis d'abaisser le service de chaque stagiaire de 4 heures sur toute l'année :

**64 emplois / 288 stagiaires = 0,22**

**0,22 x 18 heures = 4 heures**

Le recteur n'a pas souhaité arbitrer dans ce sens craignant de trop s'écarter du cadre national. Des académies ont malgré tout fait ce choix ! (Amiens, Bordeaux, Corse...)

Ces 64 postes alourdiront le déficit annuel du budget "remplacement" de l'académie : chaque année, cette enveloppe affiche un déficit proche de 200 emplois.

Prolonger 288 stagiaires à mi-temps toute l'année, nécessite 112 nouveaux emplois, ce qui revient à alourdir un peu plus le déficit habituel.

**36-8 = 28 semaines**

**288 stagiaires à mi-temps = 288/2**

**288/2 x 28/36 = 112 postes**

**Bricolage pour une rentrée bricolée mais cela constituerait un moindre mal pour vous !**

Cependant, pour revenir partout à une formation de qualité, le SNES se bat nationalement pour gagner un collectif budgétaire (une "rallonge" immédiate des budgets de l'Éducation Nationale).

Bataille d'autant plus urgente que d'autres dossiers sont préoccupants : effectifs de classes, remplacements... Alors qu'en 2013 (dans 2 rentrées maintenant !), les effectifs d'élèves dans le second degré seront égaux à ceux de 2003, 45 000 postes d'enseignants auront été supprimés ! Fait rare, l'Inspection Générale, dans son dernier rapport, s'alarme elle aussi des effectifs de profs au regard des évolutions démographiques annoncées... Il faut recruter des profs, des CPE, des COPsy, des documentalistes, en finir avec le dogme "d'un fonctionnaire sur 2 non remplacé" et retrouver des conditions d'entrée dans nos métiers favorisant l'alternance entre les élèves et la formation, dégageant le temps nécessaire pour faire du "bon travail".

# Le SNES en action !



**Tract : appel à la mobilisation du 23 septembre 2010**



**Le 7 avril 2010, rassemblement devant le Rectorat pour protester contre les affectations des stagiaires à temps plein**

**Pour les dates et lieux de rassemblement : consultez le site du SNES Académique : [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)**

## Le SNES vous informe

**Les mémos du SNES : Pour tout savoir sur vos droits**



**Pique-nique organisé par le SNES à l'intention des stagiaires le 30 septembre, jour de leur accueil au lycée de Cesson-Sévigné, par le Recteur et les IPR.**

Le Rectorat vous avait «invités» à une journée d'accueil, trois jours après vous avoir communiqué votre affectation. Mais rien n'était prévu pour le repas du midi alors que certains d'entre vous venaient de l'autre bout de l'académie. Le SNES a donc organisé dans l'urgence un pique-nique ! Une occasion d'échanger avec les militants du SNES, d'en savoir davantage sur l'année de stage et l'action engagée par le SNES. Une expérience que nous souhaitons prolonger...

Le Rectorat vous avait «invités» à une journée d'accueil, trois jours après vous avoir communiqué votre affectation. Mais rien n'était prévu pour le repas du midi

**Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré :**  
24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes - Tél. : 02 99.84.37.00  
Fax : 02 99.36.93.64 - mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu) - site internet : [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu) CPPAP : 1110 S 05594  
Directrice de la publication : Christelle Carnet - Réalisation / PAO : Paméla Deline.  
Imprimé par nos soins - Sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable

## Adhérer au SNES

Pour être mieux informé, donner votre avis et échanger sur nos professions, nous aider à construire une action syndicale efficace, rejoignez le SNES. Les cotisations sont notre seule source de financement. Vous pouvez nous adresser le coupon ci-dessous.

**Je souhaite recevoir un bulletin d'adhésion au SNES.**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....@..... Tél : .....

**Coupon à adresser à la section académique du SNES : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES - Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 - Mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)**